



LETTRÉ D'INFORMATIONS

Octobre 2023

Sommaire :

- Réunions de quartiers
- Légalisation de signature
- Journée du patrimoine
- Recensement
- A vos agendas

La mairie vous accueille :
du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 14h à 17h,
et tous les samedis matins
(sauf pendant
les vacances scolaires)
au 4, rue de la poste
86800 Saint Julien l'Ars.

- ☎ 05 49 56 71 24
- ✉ mairie@saintjulienlars.fr
- 🌐 saintjulienlars.fr
- 📘 Mairie de Saint Julien l'Ars

Suivez l'actualité de
votre commune
en TELECHARGEANT
L'APPLICATION GRATUITE



Directrice de la publication :

Béatrice VANNESTE,

Maire de Saint Julien l'Ars

Rédaction et mise en page :

Laurence GENIER,

Maire adjointe à la communication,
événements et culture

Réunions de quartiers : Vous nous avez dit

Pour la troisième année consécutive, nous sommes venus à votre rencontre, au cœur de vos quartiers. Je remercie les élus mobilisés à mes côtés pour échanger avec vous et vous apporter des réponses.

Cette année encore, nous avons réalisé 5 tournées : la Banlègre, résidence des allées, Bois Séné, Châteauneuf et le Jeune Availle.

Vous avez régulièrement évoqué la vitesse excessive dans les rues de notre commune ou tout du moins le sentiment que les voitures circulent à vive allure.



Nous avons réalisé avec l'aide de Grand Poitiers trois périodes de comptage où nous mesurons le nombre de véhicules et la vitesse moyenne. J'ai également entamé une démarche en profondeur avec la gendarmerie afin de mettre en place des actions préventives et curatives.

Vous souhaitez des aménagements, notamment des trottoirs.

Sur ce sujet la réglementation est précise : qui dit modification de la voirie nécessite une mise en accessibilité des cheminements piétonniers par exemple et des normes drastiques sont à respecter.

Globalement, et c'est bien légitime, la voirie au sens large et les différents aménagements possibles sont prégnants dans nos conversations. La voirie fait partie de notre quotidien.

Nous travaillons en deux temps, des projets demandant des études et un financement certain, nécessitant plusieurs années entre les études et la finalisation. En parallèle, tout ce qui peut être pris en charge facilement par le centre de ressources et/ou nos soins sera entrepris (peintures au sol affirmant une zone à 30KM/H par exemple, éclairage en sortie de la sapinette).

Concernant la voirie, la commune bénéficie d'une enveloppe de 138 000 euros par an au titre du Plan Pluriannuel d'investissements. Bien qu'il soit possible de cumuler plusieurs années pour un projet important, la marge de manœuvre reste étroite et des arbitrages sont nécessaires.

Je tenais à vous remercier pour la qualité de nos discussions lors de ces tournées d'été. Dialogues riches, pragmatiques, où nous vous informons également sur l'avancée des différents dossiers de notre commune.

Bien à Vous

Votre Maire,

Béatrice VANNESTE

Procédure de légalisation de signatures

La légalisation de signature est une formalité qui permet d'authentifier votre signature sur un document effectué sous seing privé.

Ainsi seuls, Le maire ou, son représentant désigné, peuvent valider cette authentification.

Il est donc nécessaire de prendre rendez-vous en Mairie avant de vous déplacer pour vous assurer de la présence de l'un d'entre eux, d'être en possession de votre carte d'identité, et de ne pas signer le document par anticipation.

Journée Européenne du Patrimoine

Samedi 16 septembre, plus de 180 visiteurs (toutes générations confondues) sont venus vivre un moment inédit à l'Eglise, autour des cloches redescendues à terre après avoir bénéficié d'une restauration.

Elles étaient installées dans le beffroi du clocher depuis 1931.

Lors du budget 2023, l'équipe municipale a décidé de procéder à la restauration de cet édifice (qui fait partie du patrimoine communal) en s'appuyant sur un diagnostic de l'état du bâtiment datant d'une quinzaine d'années. Il était souligné que l'ensemble des pièces en bois formant le beffroi soutenant les cloches, était altéré et mettait en péril à brève échéance la sécurité du public (coût de l'opération : 64 000 € - 15 204 € de subvention de l'Etat soit 48 796€ à la charge de la collectivité).

Les élus municipaux de la commission événements - culture ont profité de cette occasion pour faire découvrir « ce trésor » aux juliensois et habitants du territoire lors des journées du patrimoine.

Pour la circonstance, l'Eglise s'est donc transformée en "hall d'expositions" par la présence des cloches, de supports pédagogiques sur l'histoire de notre Eglise et de ses cloches, d'une exposition de photographies de Gwénael Moreno. La municipalité, fière de ce succès, remercie M. Langlais pour sa disponibilité, Gwenaël Moreno pour sa contribution et le Département de la Vienne pour son soutien matériel.



Accueil des nouveaux arrivants :

Afin de mieux connaître et mettre en lumière tous les habitants du territoire, les services publics et privés présents sur la commune, la municipalité souhaite "recenser" :

- **les nouveaux habitants** sur notre commune, installés en 2023 (Particuliers ou professionnels).
- **les propriétaires d'hébergements de locations ponctuelles** (ex : Airbnb).

si vous êtes concernés **faites vous connaître par mail : communication@saintjulienlars.fr**
merci d'avance.

**FAITES-VOUS
CONNAÎTRE !**



A vos agendas !

Dimanche 22 octobre : Nettoyons notre commune (Rdv à 9h30 aux ateliers municipaux)

Ne pas jeter sur la voie publique